

DECLARATION DE VIGILANCE DES ADHERENTS DE L'APF POUR UNE ACCESSIBILITE ET UNE CONCEPTION UNIVERSELLES - Assemblée générale - Annecy 26 juin 2010

Depuis quelques semaines, il est évoqué dans une proposition de loi au Sénat des possibilités de « mesures de substitution » aux obligations d'accessibilité pour la construction de bâtiments neufs, dans certaines conditions.

Le 24 juin 2010 au Sénat, le gouvernement et des sénateurs ont confirmé leur volonté d'adopter de telles mesures.

Le 26 juin 2010, **les adhérents de l'APF réunis en Assemblée Générale à Annecy tiennent à affirmer fortement qu'ils refuseront toute disposition remettant en cause le principe « d'accès à tout pour tous » inscrit dans la loi du 11 février 2005.**

En vue de la poursuite de l'examen de ce texte au Sénat cet automne, puis de son examen à l'Assemblée nationale dans les mois suivants, **les adhérents de l'APF déclarent leur vigilance quant au respect - sans dérogations - des principes d'accessibilité et de conception universelles** tels qu'ils sont définis dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et ratifiée par la France.

Ils demandent au président de la République, au gouvernement et à tous les parlementaires de garantir l'application de ces principes, essentiels pour construire une société ouverte à tous.